



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2017-217

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## **DRAAF Centre-Val de Loire**

R24-2017-04-24-003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter EARL "LELIEVRE André" (45) (1 page)	Page 3
R24-2017-04-24-002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter EARL "LEPINE" (45) (1 page)	Page 5
R24-2017-05-02-019 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter GAEC "DE L'ETOILE-GAUCHER Christian" (45) (1 page)	Page 7
R24-2017-04-25-004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter M. Bruno LEPAGE (45) (1 page)	Page 9
R24-2017-05-02-020 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter M. Thomas REBUFFE (45) (1 page)	Page 11
R24-2017-05-04-003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter SCEA "LES TELLIERES" (45) (1 page)	Page 13

## **DRAC Centre-Val de Loire**

R24-2017-07-25-011 - arrêté CRPA pour publication au RAA (10 pages)	Page 15
---	---------

## **MSA Beauce Coeur de Loire - site de Bourges**

R24-2017-09-07-001 - 2017_ décision n° 7 relative à un traitement de données à caractère personnel concernant l'enquête nationale de satisfaction auprès des adhérents (3ème modification) (2 pages)	Page 26
--	---------

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-04-24-003

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL "LELIEVRE André" (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural

181 rue de Bourgogne – 45042 Orléans Cedex 1

Bureaux : Cité administrative coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – 45042 Orléans cedex1

Tél 02 38 52 47 95

Le Directeur départemental  
à

EARL « LELIEVRE André »  
Mesdames LELIEVRE Jacqueline et Sylvie  
Monsieur LELIEVRE André  
19, Allée de Pampou  
45490 – CORBEILLES EN GATINAIS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**

**Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **40,68 ha**

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 24/04/2017**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 24/08/2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
Pour la Chef du Service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Émilie ROUSSEAU

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au ministre en charge de l'agriculture.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois, fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif d'Orléans dans les deux mois suivants ;

- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-04-24-002

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL "LEPINE" (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural

181 rue de Bourgogne – 45042 Orléans Cedex 1

Bureaux : Cité administrative coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – 45042 Orléans cedex1

Tél 02 38 52 47 95

Le Directeur départemental  
à

EARL « LEPINE »  
Monsieur HOUDMON Didier  
La Girardière  
45250 – ESCRIGNELLES

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**

**Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **24,00 ha**

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 24/04/2017**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 24/08/2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
Pour la Chef du Service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Émilie ROUSSEAU

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au ministre en charge de l'agriculture.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois, fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif d'Orléans dans les deux mois suivants ;

- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-05-02-019

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
GAEC "DE L'ETOILE-GAUCHER Christian" (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural

181 rue de Bourgogne – 45042 Orléans Cedex 1

Bureaux : Cité administrative coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – 45042 Orléans cedex1

Tél 02 38 52 47 95

Le Directeur départemental  
à

GAEC « DE L'ETOILE – GAUCHER  
CHRISTIAN »

Madame GAUCHER Christel et

Monsieur GAUCHER Christian

490, Rue du Fournil

45490 – LORCY

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**

**Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **1,40 ha**

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 2/05/2017**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 2/09/2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Une candidature concurrente a été déposée auprès des services de la Direction Départementale des Territoires du Loiret, je vous informe que l'ensemble des demandes sera présentée à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) qui se réunira le **15 juin 2017**.

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
et par délégation

du Directeur Départemental des Territoires,

Pour la Chef du Service agriculture et développement rural

La chef du pôle compétitivité et territoires

Signé : **Émilie ROUSSEAU**

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au ministre en charge de l'agriculture.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois, fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif d'Orléans dans les deux mois suivants ;

- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.



DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-04-25-004

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
M. Bruno LEPAGE (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural

181 rue de Bourgogne – 45042 Orléans Cedex 1

Bureaux : Cité administrative coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – 45042 Orléans cedex1

Tél 02 38 52 47 95

Le Directeur départemental

à

Monsieur LEPAGE Bruno

La Lentillerie

45220 – CHUELLES

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**

**Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **108,11 ha**

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 25/04/2017**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 25/08/2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
Pour la Chef du Service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Émilie ROUSSEAU

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au ministre en charge de l'agriculture.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois, fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif d'Orléans dans les deux mois suivants ;

- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-05-02-020

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
M. Thomas REBUFFE (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural

181 rue de Bourgogne – 45042 Orléans Cedex 1

Bureaux : Cité administrative coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – 45042 Orléans cedex1

Tél 02 38 52 47 95

Le Directeur départemental  
à

Monsieur REBUFFE Thomas  
1, Frapuy  
45170 - ATTRAY

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**

**Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **136,42 ha**

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 2/05/2017**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 2/09/2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
Pour la Chef du Service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Émilie ROUSSEAU

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au ministre en charge de l'agriculture.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois, fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif d'Orléans dans les deux mois suivants ;

- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-05-04-003

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
SCEA "LES TELLIER" (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural

181 rue de Bourgogne – 45042 Orléans Cedex 1

Bureaux : Cité administrative coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – 45042 Orléans cedex1

Tél 02 38 52 47 95

Le Directeur départemental  
à

SCEA « LES TELLERS »  
Monsieur PAQUET Vincent et  
Madame JANVIER Jessica  
Les Telliers  
45720 – COULLONS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**

**Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **1,89 ha**

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 4/05/2017**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 4/09/2017, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
Pour la Chef du Service agriculture et développement rural  
La chef du pôle compétitivité et territoires  
Signé : Émilie ROUSSEAU

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au ministre en charge de l'agriculture.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois, fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif d'Orléans dans les deux mois suivants ;

- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

DRAC Centre-Val de Loire

R24-2017-07-25-011

arrêté CRPA pour publication au RAA

*Nomination à la CRPA*

**DIRECTION REGIONALE DES  
AFFAIRES CULTURELLES**

**ARRETÉ**

**portant nomination à la commission régionale  
du patrimoine et de l'architecture**

**Le Préfet de la Région Centre – Val de Loire,**

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 611-2 et R.611-17 à R.611-25 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre I<sup>er</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme **Christine FAUQUET**, conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), est nommée présidente de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Centre – Val de Loire.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Centre – Val de Loire :

**1. Au titre de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier »:**

*En qualité de représentants de l'État (un architecte des Bâtiments de France, un conservateur du patrimoine de la spécialité des monuments historiques, et un responsable d'un service déconcentré chargé de l'architecture) :*

<b>TROIS TITULAIRES</b>	<b>TROIS SUPPLÉANTS</b>
Mme <b>Élodie ROLAND</b> , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France	Mme <b>Caroline DOLACINSKI</b> , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France
M. <b>Gilles BLIECK</b> , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret	Mme <b>Irène JOURD'HEUIL</b> , conservateur des monuments historiques en charge du Cher et de l'Eure et-Loir



M. <b>Paul CARVES</b> , chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France	M. <b>Pascal PARRAS</b> , chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France
--	---

*En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :*

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme <b>Christine FAUQUET</b> , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), Président(e) de la CRPA Centre – Val de Loire	M. <b>Stéphane BLOND</b> , adjoint au maire de la commune de Loches (Indre-et-Loire)
M. <b>Yves DEBONO</b> , maire de la commune de Lugny-en-Champagne (Cher)	M. <b>Pierre-Antoine GUINOT</b> adjoint au maire de la commune de Bourges (Cher)
Mme <b>Brigitte PISTRE</b> , maire de la commune de Frazé (Eure-et-Loir)	M. <b>Jackie FERRE</b> , maire de la commune de Prunay-le-Gillon (Eure-et-Loir)
Mme <b>Michelle YVERNAULT-TROTIGNON</b> , adjointe au maire de la commune de Buzançais (Indre)	M. <b>Christian BREC</b> , maire de la commune de Saint-Benoit-du- Sault (Indre)
M. <b>Thierry FOURMONT</b> , adjoint au maire de la commune de Vendôme (Loir-et-Cher)	M. <b>Jean-François REYNAUD</b> adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-Froidmentel (Loir-et-Cher)
M. <b>Bruno MALINVERNO</b> , adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	M. <b>Jean RICHARD</b> adjoint au maire de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret)

*En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :*

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme <b>Françoise MICHAUD-FREJAVILLE</b> , Société historique et archéologique de l'Orléanais	M. <b>Philippe BON</b> , conservateur du musée de Mehung-sur-Yèvre, président du Groupe de Recherches en histoire et archéologie de Mehun-sur-Yèvre
M. <b>Olivier de CHARSONVILLE</b> , délégué départemental (Loiret) et régional des Vieilles Maisons françaises	Mme <b>Laurence de LIVOIS</b> , déléguée départementale (Indre-et-Loire) des Vieilles Maisons françaises
Mme <b>Annette DOIRE</b> , déléguée départementale adjointe de la Fondation du Patrimoine (Loir-et-Cher)	M. <b>Bernard VELLA</b> , délégué départemental de la Fondation du Patrimoine (Loiret)
Mme <b>Martine BONIN</b> , déléguée départementale de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) / Sites et Monuments (Indre-et-Loire)	M. <b>Xavier LAURENT</b> , président de la Société d'archéologie et d'histoire du Berry
M. <b>Hugues de BEAUVAIS</b> , délégué départemental de la Demeure Historique (Indre)	Mme <b>Marguerite WANECQ</b> , membre de la Demeure Historique (Indre-et-Loire)
M. <b>Patrick MASURE</b> , Association des parcs et jardins en Région Centre-Val de Loire	Mme <b>Christiane BLIN</b> , déléguée départementale de la Sauvegarde de l'Art français (Eure-et-Loir)

*En qualité de personnalités qualifiées (six titulaires, dont au moins deux architectes et un membre du service régional chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel) :*

<b>SIX TITULAIRES</b>
M. <b>Christophe MORIN</b> , maître de conférences, université François-Rabelais de Tours
Mme <b>Dany CHIAPERRO</b> , architecte du parc naturel régional de la Brenne (Indre)
M. <b>Étienne HAMON</b> , professeur d'histoire de l'art, université de Lille
Mme <b>Virginie SERNA</b> , conservateur en chef du patrimoine, direction générale des patrimoines, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel
M. <b>Bruno MARMIROLI</b> , architecte, directeur du conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Loir-et-Cher
Mme <b>Florence CORNILLEAU</b> , conservateur du patrimoine au service régional du patrimoine et de l'inventaire de la Région Centre – Val de Loire

## **2. Au titre de la deuxième section « projets architecturaux et travaux sur immeubles » :**

*En qualité de représentants de l'État (un architecte des Bâtiments de France, un responsable d'un service déconcentré chargé de l'architecture, un conservateur du patrimoine de la spécialité des monuments historiques) :*

<b>TROIS TITULAIRES</b>	<b>TROIS SUPPLÉANTS</b>
Mme <b>Élodie ROLAND</b> , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France	Mme <b>Caroline DOLACINSKI</b> , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France
Mme <b>Hélène LEBEDEL-CARBONNEL</b> , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre et du Loir-et-Cher	M. <b>Gilles BLIECK</b> , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret
M. <b>Paul CARVES</b> , chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France	M. <b>Pascal PARRAS</b> , chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France

*En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :*

<b>SIX TITULAIRES</b>	<b>SIX SUPPLÉANTS</b>
Mme <b>Christine FAUQUET</b> , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), présidente de la CRPA Centre – Val de Loire	M. <b>Stéphane BLOND</b> , adjoint au maire de la commune de Loches (Indre-et-Loire)
M. <b>Yves DEBONO</b> , maire de la commune de Lugny-en-Champagne (Cher)	M. <b>Pierre-Antoine GUINOT</b> adjoint au maire de la commune de Bourges (Cher)
Mme <b>Brigitte PISTRE</b> , maire de la commune de Frazé (Eure-et-Loir)	M. <b>Jackie FERRE</b> , maire de la commune de Prunay-le-Gillon (Eure-et-Loir)
Mme <b>Michelle YVERNAULT-TROTIGNON</b> , adjointe au maire de la commune de Buzançais (Indre)	M. <b>Christian BREC</b> , maire de la commune de Saint-Benoit-du- Sault (Indre)
M. <b>Thierry FOURMONT</b> , adjoint au maire de	M. <b>Jean-François REYNAUD</b> , adjoint au

la commune de Vendôme (Loir-et-Cher)	maire de la commune de Saint-Jean-Froidmentel (Loir-et-Cher)
M. <b>Bruno MALINVERNO</b> , adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	M. <b>Jean RICHARD</b> , adjoint au maire de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret)

*En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :*

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme <b>Françoise MICHAUD-FREJAVILLE</b> , Société historique et archéologique de l'Orléanais	M. <b>Philippe BON</b> , conservateur du musée de Mehun-sur-Yèvre, président du Groupe de Recherches en histoire et archéologie de Mehun-sur-Yèvre
M. <b>Olivier de CHARSONVILLE</b> , délégué départemental (Loiret) et régional des Vieilles Maisons françaises	Mme <b>Joëlle de REDON</b> , déléguée départementale (Loir-et-Cher) des Vieilles Maisons françaises
Mme <b>Annette DOIRE</b> , déléguée départementale adjointe de la Fondation du Patrimoine (Loir-et-Cher)	M. <b>Bernard VELLA</b> , délégué départemental de la Fondation du Patrimoine (Loiret)
Mme <b>Martine BONIN</b> , déléguée départemental de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) / Sites et Monuments (Indre-et-Loire)	M. <b>Xavier LAURENT</b> , président de la Société d'archéologie et d'histoire du Berry
M. <b>Hugues de BEAUVAIS</b> , délégué départemental de la Demeure Historique (Indre)	Mme <b>Marguerite WANECQ</b> , membre de la Demeure Historique (Indre-et-Loire)
M. <b>Patrick MASURE</b> , Association des parcs et jardins en Région Centre-Val de Loire	Mme <b>Christiane BLIN</b> déléguée départementale de la Sauvegarde de l'Art français (Eure-et-Loir)

*En qualité de personnalités qualifiées (six titulaires, dont au moins trois architectes) :*

SIX TITULAIRES
Mme <b>Dany CHIAPERRO</b> , architecte du parc naturel régional de la Brenne (Indre)
M. <b>Claude QUILVIC</b> , chef du service régional du patrimoine et de l'inventaire de la Région Centre – Val de Loire
M. <b>Etienne HAMON</b> , professeur d'histoire de l'art médiéval, université de Picardie-Jules Verne
Mme <b>Virginie SERNA</b> , conservateur en chef du patrimoine, direction générale des patrimoines, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel
M. <b>Bruno MARMIROLI</b> , architecte, directeur du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Loir-et-Cher
M. <b>Régis MARTIN</b> , architecte en chef des monuments historiques, en charge du Loiret

### 3. Au titre de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux »:

*En qualité de représentants de l'État (deux conservateurs du patrimoine dont au moins un de la spécialité monuments historiques, un architecte des Bâtiments de France, un membre des services de la police ou de la gendarmerie nationales) :*

QUATRE TITULAIRES	QUATRE SUPPLÉANTS
-------------------	-------------------

Mme <b>Hélène LEBEDEL-CARBONNEL</b> , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre et du Loir-et-Cher	M. <b>Gilles BLIECK</b> , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret
Mme <b>Irène JOURD'HEUIL</b> , conservateur des monuments historiques en charge du Cher et de l'Eure-et-Loir	Mme <b>Amandine CONTET</b> , conservateur du patrimoine, directrice adjointe des Archives départementales du Loiret
Mme <b>Élodie ROLAND</b> , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France	Mme <b>Caroline DOLACINSKI</b> , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France
Mme <b>Fabienne LEWANDOWSKI</b> , directeur départemental de la sécurité publique du Loiret	Colonel <b>Hervé AUVITU</b> , officier adjoint commandement au groupement de gendarmerie du Loiret

*En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :*

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme <b>Christine FAUQUET</b> , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), présidente de la CRPA Centre – Val de Loire	M. <b>Stéphane BLOND</b> , adjoint au maire de la commune de Loches (Indre-et-Loire)
M. <b>Yves DEBONO</b> , maire de la commune de Lugny-en-Champagne (Cher)	M. <b>Pierre-Antoine GUINOT</b> adjoint au maire de la commune de Bourges (Cher)
Mme <b>Brigitte PISTRE</b> , maire de la commune de Frazé (Eure-et-Loir)	M. <b>Jackie FERRE</b> , maire de la commune de Prunay-le-Gillon (Eure-et-Loir)
Mme <b>Michelle YVERNAULT-TROTIGNON</b> , adjointe au maire de la commune de Buzançais (Indre)	M. <b>Christian BREC</b> , maire de la commune de Saint-Benoit-du- Sault (Indre)
M. <b>Thierry FOURMONT</b> , adjoint au maire de la commune de Vendôme (Loir-et-Cher)	M. <b>Jean-François REYNAUD</b> , adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-Froidmentel (Loir-et-Cher)
M. <b>Bruno MALINVERNO</b> , adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	M. <b>Jean RICHARD</b> , adjoint au maire de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret)

*En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :*

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme <b>Françoise MICHAUD-FREJAVILLE</b> , Société historique et archéologique de l'Orléanais	M. <b>Philippe BON</b> , président du Groupe de Recherches en histoire et archéologie de Mehun-sur-Yèvre
L'Abbé <b>François MUCHERY</b> , Association pour la sauvegarde de l'église de Villevillon	Mme <b>Françoise ABSOLU</b> , association Rencontre avec le patrimoine religieux
Mme <b>Danièle VERON-DENISE</b> , vice-présidente de l'Association française pour l'étude des textiles	M. <b>Jean-Claude LEZIER</b> , Président de l'Association des Amis de la cathédrale d'Orléans
Mme <b>Évelyne THOMAS</b> , Société archéologique de Touraine	Mme <b>Claude BACONNET</b> , Académie d'agriculture, sciences, belles-Lettres et arts d'Orléans

M. <b>Gérard ERMISSE</b> , vice-président de la Société historique et archéologique du Vendômois	M. <b>Georges MAGNIER</b> , président de l'Association des Amis de la Tour et du Patrimoine Sévérois
Mme <b>Annette DOIRE</b> , Fondation du Patrimoine (Loir-et-Cher)	M. <b>Marc du POUGET</b> , Académie du Centre

*En qualité de personnalités qualifiées (six titulaires, dont au moins deux conservateurs des antiquités et objets d'art et un membre du service régional chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel) :*

<b>SIX TITULAIRES</b>
Mme <b>Béatrice de CHANCEL- BARDELOT</b> , conservateur en chef du patrimoine au musée de Cluny
M. <b>Dominique MENANTEAU</b> , conservateur des antiquités et objets d'art de Loir-et-Cher
M. <b>Olivier GENESTE</b> , docteur en histoire de l'art, chercheur associé au service du Patrimoine et de l'Inventaire de la Région Centre-Val de Loire
M. <b>François BLANCHETIERE</b> , conservateur du patrimoine au musée des Beaux-Arts de Tours
Mme <b>Isabelle GIRARD</b> , conservateur des antiquités et objets d'art d'Indre-et-Loire
Mme <b>Martine LAINE</b> , chercheur au service régional du patrimoine et de l'inventaire de la Région Centre – Val de Loire

**Article 3** : Sont nommés membres de la délégation permanente de chacune des sections :

**1. Au titre de la délégation permanente de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier »:**

*En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés de la première section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
Mme <b>Élodie ROLAND</b> , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France	Mme <b>Caroline DOLACINSKI</b> , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France
M. <b>Gilles BLIECK</b> , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret	Mme <b>Irène JOURD'HEUIL</b> , conservateur des monuments historiques en charge du Cher et de l'Eure et-Loir

*En qualité de membres désignés parmi les titulaires d'un mandat électif national ou local :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
Mme <b>Christine FAUQUET</b> , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), présidente de la CRPA	M. <b>Stéphane BLOND</b> , adjoint au Maire de la commune de Loches (Indre-et-Loire)
M. <b>Bruno MALINVERNO</b> , maire-adjoint de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	M. <b>Jean RICHARD</b> adjoint au Maire de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret)

*En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés parmi les représentants d'associations ou de fondations de la première section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
M. <b>Olivier de CHARSONVILLE</b> , délégué départemental (Loiret) et régional de Vieilles Maisons françaises	Mme <b>Laurence de LIVOIS</b> , déléguée départementale (Indre-et-Loire) des Vieilles Maisons françaises
M. <b>Hugues de BEAUVAIS</b> , délégué départemental de la Demeure Historique (Indre)	Mme <b>Marguerite WANECQ</b> , membre de la Demeure Historique (Indre-et-Loire)

*En qualité de personnalités qualifiées désignées parmi les personnalités qualifiées de la première section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>
Mme <b>Florence CORNILLEAU</b> , conservateur du patrimoine au service régional du patrimoine et de l'inventaire de la Région Centre – Val de Loire
M. <b>Bruno MARMIROLI</b> , architecte, directeur du conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Loir-et-Cher

## **2. Au titre de la délégation permanente de la deuxième section « projets architecturaux et travaux sur immeubles »:**

*En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés de la deuxième section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
Mme <b>Élodie ROLAND</b> , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France	Mme <b>Caroline DOLACINSKI</b> , adjointe au Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France
Mme <b>Hélène LEBEDEL-CARBONNEL</b> , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre et du Loir-et-Cher	M. <b>Gilles BLIECK</b> , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret

*En qualité de membres désignés parmi les titulaires d'un mandat électif national ou local :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
Mme <b>Christine FAUQUET</b> , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), présidente de la CRPA	M. <b>Stéphane BLOND</b> , adjoint au maire de la commune de Loches (Indre-et-Loire)
M. <b>Bruno MALINVERNO</b> , maire-adjoint de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	M. <b>Jean RICHARD</b> adjoint au maire de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret)

*En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés parmi les représentants d'associations ou de fondations de la deuxième section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
M. <b>Olivier de CHARSONVILLE</b> , délégué départemental (Loiret) et régional de Vieilles Maisons françaises	Mme <b>Joëlle de REDON</b> , déléguée départementale (Loir-et-Cher) des Vieilles Maisons françaises

M. <b>Hugues de BEAUVAIS</b> , délégué départemental de la Demeure Historique (Indre)	Mme <b>Marguerite WANECQ</b> , membre de la Demeure Historique (Indre-et-Loire)
---	---

*En qualité de personnalités qualifiées désignées parmi les personnalités qualifiées de la deuxième section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>
M. <b>Claude QUILVIC</b> , chef du service régional du patrimoine et de l'inventaire de la Région Centre – Val de Loire
M. <b>Bruno MARMIROLI</b> , architecte, directeur du conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Loir-et-Cher

### **3. Au titre de la délégation permanente de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux » :**

*En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés de la troisième section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
Mme <b>Irène JOURD'HEUIL</b> , conservateur des monuments historiques, en charge du Cher et de l'Eure-et-Loir	M. <b>Gilles BLIECK</b> , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret
Mme <b>Hélène LEBEDEL-CARBONNEL</b> , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre et du Loir-et-Cher	Mme <b>Amandine CONTET</b> , Conservateur du patrimoine, Directrice adjointe des Archives départementales du Loiret

*En qualité de membres désignés parmi les membres titulaires d'un mandat électif national ou local :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
Mme <b>Christine FAUQUET</b> , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), présidente de la CRPA	M. <b>Stéphane BLOND</b> , adjoint au maire de la commune de Loches (Indre-et-Loire)
M. <b>Bruno MALINVERNO</b> , maire-adjoint de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	M. <b>Jean RICHARD</b> adjoint au maire de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret)

*En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés parmi les représentants d'associations ou de fondations de la troisième section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
M. l'Abbé <b>François MUCHERY</b> , commission diocésaine d'art sacré d'Eure-et-Loir	Mme <b>Françoise ABSOLU</b> , membre de l'association Rencontre avec le patrimoine religieux
Mme <b>Évelyne THOMAS</b> , société archéologique de Touraine	Mme <b>Claude BACONNET</b> , commission diocésaine d'art sacré (diocèse d'Orléans)

*En qualité de personnalités qualifiées désignées parmi les personnalités qualifiées de la troisième section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>
Mme <b>Martine LAINE</b> , chercheur au service régional du patrimoine et de l'inventaire de la Région Centre – Val de Loire
M. <b>Dominique MENANTEAU</b> , conservateur des antiquités et objets d'art de Loir-et-Cher

**Article 4** : Sont désignés membres du comité des sections :

*Deux membres nommés de chaque section (dont au moins deux représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine) :*

<b>Section</b>	<b>SIX TITULAIRES</b>	<b>SIX SUPPLÉANTS</b>
1	M. <b>Gilles BLIECK</b> , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret	M. <b>Pascal PARRAS</b> , chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France
	Mme <b>Élodie ROLAND</b> , adjointe au Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France	Mme <b>Caroline DOLACINSKI</b> , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France
2	M. <b>Bruno MALINVERNO</b> , adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	Mme <b>Christine FAUQUET</b> , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), présidente de la CRPA
	M. <b>Olivier de CHARSONVILLE</b> , délégué départemental (Loiret) et régional des Vieilles Maisons françaises	Mme <b>Joëlle de REDON</b> , déléguée départementale (Loir-et-Cher) des Vieilles Maisons françaises
3	Mme <b>Françoise MICHAUD-FREJAVILLE</b> , Société historique et archéologique de l'Orléanais	M. <b>Philippe BON</b> , conservateur du musée de Mehun-sur-Yèvre, président du Groupe de Recherches en histoire et archéologie de Mehun-sur-Yèvre
	Mme <b>Irène JOURD'HEUIL</b> , conservateur des monuments historiques en charge du Cher et de l'Eure et-Loir	Mme <b>Hélène LEBEDEL-CARBONNEL</b> , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre et du Loir-et-Cher

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre – Val de Loire.

Fait à Orléans, le 25 juillet 2017  
 Pour le préfet de région et par délégation  
 le secrétaire général pour les affaires régionale  
 signé : Claude FLEUTIAUX





MSA Beauce Coeur de Loire - site de Bourges

R24-2017-09-07-001

2017\_ décision n° 7 relative à un traitement de données à caractère personnel concernant l'enquête nationale de satisfaction auprès des adhérents (3ème modification)

# CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

## DECISION

### relative à un traitement de données à caractère personnel concernant l'enquête nationale de satisfaction auprès des adhérents (3<sup>ème</sup> modification)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE,

Vu la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée;

Vu l'article L. 1222-4 du code du travail ;

Vu l'attribution du marché public au prestataire AUDIREP le 21 mars 2012 ;

Vu l'article 71 de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée le 1 mars 2011 ;

Vu le récépissé de la CNIL du 21/07/2005 sur le dossier n°110 09 14 relatif à l'enquête de satisfaction des adhérents afin de mesurer leur niveau de satisfaction et d'engager les mesures nécessaires à l'amélioration du service rendu ;

Vu la décision CIL n°09-08 en date du 18 juin 2009 relative à la première modification de la demande d'avis n°110 09 14 susvisé ;

Vu la décision CIL n° 12-13 en date du 2 juillet 2012 relative à la deuxième modification de la demande d'avis n° 110 09 14 susvisé.

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Par demande d'avis, il a été créé au sein des Caisses de Mutualité Sociale Agricole un traitement automatisé d'informations à caractère personnel ayant pour finalité la mise en œuvre d'une enquête nationale de satisfaction des adhérents.

En effet, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole a l'obligation de réaliser tous les deux ans une enquête nationale de satisfaction.

L'objectif est de mesurer le niveau de satisfaction des adhérents dans l'ensemble du réseau pour suivre l'évolution et améliorer la qualité du service rendu.

La finalité principale est de transmettre les résultats et analyses aux services de l'Etat dont l'indicateur est l'évaluation transversale sur la qualité du service public.

Un premier traitement intitulé « *Enquête de satisfaction auprès des adhérents afin d'engager les mesures nécessaires à l'amélioration du service rendu* » a été déclaré à la CNIL en 2005. Celui-ci a fait l'objet d'une modification en 2009.

Une deuxième modification a été apportée au traitement, en raison d'une nouvelle méthodologie de collecte de données.

Par la présente décision, le traitement initial est une nouvelle fois modifié sur les éléments suivants :

- Les personnes concernées
- L'ajout et la suppression de données
- La méthodologie de collecte des données.

Sont concernés par le traitement :

- un échantillon composé de 126.000 adhérents,

Les données figurant sur les questionnaires web ou postaux sont conservées 2 ans par la société AUDIREP à compter de la date de la remise de l'intégralité des rapports et des bases de données à la CCMSA.

Les données extraites par les CMSA et transmises aux CITI sont conservées 1 mois après l'envoi des questionnaires.

**Article 2 :** Les informations concernées par ce traitement sont relatives à :

- données d'identification des adhérents
- NIR
- données relatives à la vie professionnelle

**Article 3 :** Les destinataires des informations visées à l'article 2 sont :

- la CCMSA,
- la CMSA dont relève l'intéressé,
- la société AUDIREP,

**Article 4 :** Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations la concernant, en s'adressant auprès de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole dont relèvent les personnes concernées par le présent traitement. Le droit d'opposition s'exerce notamment en refusant de retourner le questionnaire.

**Article 5 :** En vertu de l'article 3 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, le Directeur Général de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole et les Directeurs des organismes de Mutualité Sociale Agricole, responsables du traitement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Je soussigné, Cendrine CHERON, Présidente de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, certifie que le traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire est conforme aux dispositions de la présente décision ci-dessus. Ce traitement est placé sous la responsabilité du Directeur de la Caisse pour ce qui le concerne.

Le droit d'accès et de rectification des informations à caractère personnel contenues dans ce traitement est ouvert à toutes les personnes physiques concernées par le traitement.

Il s'exerce à la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, 11 avenue des droits de l'Homme BP 9200, 45924 Orléans CEDEX 09.

Fait à Orléans, le 7 septembre 2017  
La Présidente du Conseil d'Administration  
de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire  
Signé : Cendrine CHERON

Décision 17-08